

aux terrains. Cette date a été reportée à la suite d'une entente entre la Commission de la capitale nationale et les deux compagnies de chemins de fer.

Le sénateur ROEBUCK: Quelle est la date fixée maintenant?

M. FORTIER: On m'a dit que c'était le 1^{er} août 1966.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je ne comprends pas. Sur mon exemplaire du bill, il est dit «se feront simultanément le 2 janvier 1965». Si cette date a été reportée, où en sommes-nous?

Le PRÉSIDENT: Le bill comporte en annexe un mémorandum d'entente en date du 17 octobre 1963 qui renferme l'article 26. Le témoin explique qu'à la suite d'une entente survenue ultérieurement entre les intéressés la date convenue en 1963 a été reportée.

Le sénateur LAMBERT: Il avait été convenu à l'époque que l'échange des terrains entre les chemins de fer et la Compagnie comportait un rajustement quant aux valeurs. C'est la raison, je pense.

Le PRÉSIDENT: Oui. Vous comprenez cela, sénateur Smith?

Le sénateur LAMBERT: N'importe quel avocat le comprendra.

Le sénateur CROLL: Il faut être avocat pour le comprendre.

M. FORTIER: En plus de ces amendements qui sont inclus dans le bill S-3, il y en a un autre—comme M. Magee l'a dit dans sa lettre au président qu'on nous a lue il y a quelques minutes—qui, si le Comité l'approuve, écarterait de façon définitive les objections à ce bill de l'Association canadienne du camionnage.

Cet amendement se trouve à l'alinéa g) de l'article 10. Les quatre premières lignes de l'alinéa g) seraient remplacées par celles-ci:

Fournir en vue de la location, dans les villes d'Ottawa et de Hull et les environs, un service suffisant et approprié, comme le veut la coutume ou l'usage pour le ramassage, la livraison ou le transfert de marchandises au moyen de camions.

Le sénateur CROLL: Voudrait-il bien le lire?

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez bien, on le fera lorsqu'on étudiera le bill article par article. Tous les intéressés sont d'accord pour effectuer ce changement. On en discutera lorsqu'on abordera cet article.

M. FORTIER: Cet amendement s'imposait, comme le dit l'Association canadienne du camionnage, afin de supprimer toute ambiguïté quant au sens et à l'objet de l'alinéa g). Les compagnies de chemins de fer y ont consenti. Elles ont fait remarquer que le nouveau libellé de l'alinéa g) montrerait clairement que le service de ramassage et de livraison comprendra le service dans la ville de Hull. Voilà les amendements, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Merci. Les membres du Comité comprennent les amendements que comporte le bill à l'étude par rapport au bill qui nous avait été présenté l'année dernière. J'ignore dans quelle mesure le Comité veut reprendre les arguments invoqués l'année dernière. Le général Clark, on s'en souvient, nous avait brossé un tableau général de la situation. Les membres du Comité voudraient peut-être poser au général encore certaines questions. Il serait intéressant qu'il nous relate les progrès réalisés depuis l'année dernière.

Le sénateur ROEBUCK: Monsieur le président, j'ai soulevé quelques questions concernant les syndicats lorsque le Sénat étudiait le bill.

Le PRÉSIDENT: J'allais proposer qu'après avoir entendu les auteurs du bill et un exposé général du programme, on convoque les représentants des syndicats. Ils n'ont qu'une question à discuter et ils nous ont déjà soumis un mémoire. Donc, on pourrait entendre les auteurs du bill d'abord et les syndicats ensuite, si le Comité y consent.